

ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 23 JUIN 2022

Conseil + secrétaire + 49 personnes bourgeoises + 2 personnes en demande d'agrégation + une personne non-bourgeoise + réviseur.

Le Président a le plaisir d'ouvrir cette assemblée bourgeoise des comptes 2021 en souhaitant une cordiale bienvenue aux bourgeoises et bourgeois et en les remerciant d'être venus ce soir.

Cette assemblée a été convoquée dans les délais prescrits par affichage au pilier public et par l'envoi à tous les ménages d'un fascicule des comptes de la Bourgeoisie et de la Municipalité, contenant l'ordre du jour de la présente assemblée ainsi qu'un message explicatif.

Afin de constituer valablement cette assemblée, il propose de nommer deux scrutateurs, soit MM. Freddy AYMON et Grégory HOCHULI. Ceux-ci sont acceptés par l'assemblée.

Le Président informe qu'une demande d'agrégation déposée par Louka & Yasmine Pisset ne figure pas à l'ordre du jour et propose à l'assemblée de traiter cette dernière au point 6. L'assemblée accepte cette proposition.

L'assemblée est ainsi valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 23 décembre 2021
2. Présentation des comptes 2021
3. Rapport du réviseur
4. Approbation des comptes 2021 et décharge aux organes responsables
5. Cession du bâtiment bourgeoisial et de la maison Thérèse Carroz à la commune -
Décision
6. Demande d'agrégation à la bourgeoisie & arrêt d'une procédure d'agrégation
7. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 23 décembre 2021

Le procès-verbal a été mis en ligne sur le site internet de la commune de manière à ce que chaque citoyenne bourgeoise et citoyen bourgeois puisse en prendre connaissance.

L'assemblée n'en demande pas la lecture.

Une bourgeoise souhaite savoir si l'emprunt mentionné au point 3 du procès-verbal a été contracté.

Le Président précise que non.

L'assemblée n'ayant plus de remarques ou questions à formuler, il demande aux bourgeoises et bourgeois qui sont d'accord avec le procès-verbal tel que rédigé de l'accepter par mains levées.

Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie les bourgeoises et les bourgeois pour leur confiance et le secrétaire pour la bonne tenue du procès-verbal.

2. Présentation des comptes 2021

Les comptes 2021 ont été distribués par voie de tout ménage. Un message explicatif aussi clair que possible accompagne le livret des comptes.

Ceux-ci ont été élaborés par notre secrétaire caissier et la fiduciaire Nofival, vérifiés par la commission des finances et approuvés par le conseil bourgeoisial.

Le Président rappelle l'importance de l'eau pour la bourgeoisie.

Le secrétaire bourgeoisial présente les comptes sous forme de diapositives.

L'exercice 2021 présente les résultats suivants :

- L'amortissement légal de Fr. 206'486.15 est totalement couvert par la marge d'autofinancement de Fr. 293'658.37, le résultat dégage un boni d'exercice de Fr. 87'172.22 et la fortune augmente pour s'élever à Fr. 1'142'029.20.
- La marge d'autofinancement couvre la totalité des investissements nets de Fr. 151'486.16, la dette diminue donc de Fr. 142'172.22 pour atteindre un endettement net de Fr. 843'431.80.

Le Président met ensuite les comptes en discussion et se tient, avec le secrétaire, à disposition de l'assemblée pour tout complément d'information, question ou autre.

Une bourgeoise souhaite savoir pour quelles raisons les créanciers ont passé de CHF 198'251.05 au 31.12.2020 à CHF 37'809.45 au 31.12.2021.

Le secrétaire explique que ces montants dépendent des factures de créanciers non adressées encore au bouclage des comptes mais concernant l'exercice en cours.

Comme l'assemblée n'a plus de questions, il passe parole au réviseur, représenté ce soir par M. Bernard CHABBEY.

3. Rapport du réviseur

Le rapport complet faisant partie intégrante du fascicule des comptes, M. CHABBEY donne lecture de l'essentiel de celui-ci.

Le Président remercie la fiduciaire Nofival SA à Sion et M. CHABBEY en particulier pour le travail effectué et la bonne collaboration et propose de passer à l'approbation des comptes de la bourgeoisie.

4. Approbation du rapport et des comptes 2021 et décharge aux organes responsables

A l'unanimité l'assemblée approuve les comptes et le rapport de l'organe de révision et donne décharge aux organes responsables. Le Président remercie l'assemblée pour sa confiance.

5. Cession du bâtiment bourgeoisial et de la maison Thérèse Carroz à la commune - Décision

Le Président rappelle la situation financière de la bourgeoisie et relève qu'après la révision du plan de zone, le patrimoine de la bourgeoisie sera fortement impacté, en effet la bourgeoisie n'aura plus de terrains à construire (zone de Got, parcelle vers le tennis et à la Tsouma).

Elle est propriétaire de 4'100 m² de vignes, de biens bourgeoisiaux et de l'alpage de Métal qui ne rapportent pas grand-chose et de forêts qui ne rapportent plus rien.

Ses sources de revenus sont la vente d'eau potable aux communes d'Arbaz, Grimisuat et Sion ainsi que le turbinage via Comba Energies SA.

Des investissements importants (4,7 millions) devront être engagés durant ces dix prochaines années. La dette de la bourgeoisie augmentera en conséquence.

Le bâtiment de l'ancienne école est dans son jus depuis les années 1960 (fin des écoles). Il nécessite une rénovation lourde et assez urgent estimée à plus ou moins 1 million. La bourgeoisie n'a pas les moyens de réaliser ces travaux.

En cédant ce bâtiment à la commune, on permet d'envisager une rénovation conséquente, on pérennise l'activité culturelle développée sur ce site, activité qui doit être assurée par la commune et non par la bourgeoisie, et on donne ainsi un peu d'air à la bourgeoisie qui devra faire face à d'importants investissements.

Il relève que le Conseil a entendu les arguments des opposants et fait une proposition qui va dans leur sens en conditionnant la cession sur deux points particuliers, à savoir :

- La bourgeoisie conserve un droit d'usage exclusif, permanent et prioritaire sur un étage du bâtiment
- La bourgeoisie conserve un droit d'usage partagé sur le sous-sol du bâtiment, cave & carnotzet

La valorisation du bâtiment est proposée à CHF 440'000.- en vertu des investissements à venir. La valorisation du bâtiment Thérèse Carroz est proposée à CHF 310'000.-, soit le prix d'acquisition. Le total de la transaction est donc de CHF 750'000.-.

Le Président ouvre la discussion.

Des bourgeois proposent que la commune soutienne la bourgeoisie pour ces travaux de rénovation.

Le Président fait savoir que cette solution est possible mais compliquée. En effet la commune compte 1'400 habitants contre moins de 400 bourgeois et ce sont deux entités bien séparées.

Aussi, les anciens ont fait en sorte que l'eau appartienne à la bourgeoisie. Dans 10 ans, soit la bourgeoisie s'en sort avec les ventes d'eau, soit elle aura disparu.

Une autre bourgeoisie relève qu'en cas de fusion de la commune le patrimoine culturel sera perdu.

Jean-Michel BONVIN indique qu'il n'est pas question de fusion pour le moment et que le patrimoine passera dans une nouvelle collectivité mais demeurera à nous. Aussi il relève que la bourgeoisie ne fusionnera jamais.

Une bourgeoise indique que si la bourgeoisie n'a pas les moyens de rénover ce bâtiment il risque de tomber en ruines et que quel soit le propriétaire, le bâtiment ne bougera de toute façon pas.

Un bourgeois comprend les arguments du Conseil. Il constate toutefois que certaines bourgeoisies sont riches grâce à leurs bâtiments. En cas de fusion des communes, ce bâtiment sera intégré dans la nouvelle entité. Il estime important de conserver ce bâtiment et propose d'inscrire dans l'acte de vente un droit d'emption pour la bourgeoisie, de même que pour le bâtiment Thérèse Carroz, droit que la bourgeoisie pourrait faire valoir à n'importe quel moment. L'identité serait ainsi garantie en cas de fusion. On garantirait ainsi aux bourgeois la possibilité de racheter ce bâtiment. Aussi, il estime que la bourgeoisie a les moyens d'emprunter CHF 500'000.- pour réaliser des travaux de rénovation. Il souhaite aussi que la bourgeoisie puisse conserver un droit de regard sur les travaux de rénovation.

Le président trouve cette proposition d'inscrire un droit d'emption excellente, toutefois il ne sera pas possible de le faire valoir à n'importe quel moment, par contre cela devrait être possible dans la durée.

Un bourgeois juge le Conseil bourgeoisial frileux et estime que la bourgeoisie a les moyens d'entreprendre les travaux de rénovation. Il propose par exemple d'augmenter les impôts et ensuite, rétroactivement, de redistribuer une part à la bourgeoisie. Il existe selon ses dires aussi beaucoup d'autres solutions.

Un bourgeois estime qu'il faut sauver la culture et éviter aussi des accidents. Il est d'accord avec la proposition du Conseil et celle d'inscription d'un droit d'emption.

Une bourgeoise s'inquiète quant à la date de réalisation des travaux de rénovation par la commune et souhaite connaître les modalités de paiement. Elle a aussi constaté que la bourgeoisie devait au 31.12.2021 un montant de CHF 195'000.- à la commune.

Le Président rappelle qu'il est plus facile à la commune de réaliser ces travaux avec un projet crédible dont elle peut assurer les coûts. La bourgeoisie a d'importants investissements à réaliser en priorité pour le réseau d'eau potable et ne peut pas réaliser ces travaux.

Comme déjà précisé le coût total s'élève à CHF 750'000.-. Le Conseil bourgeoisial envisage de récupérer en contrepartie une partie des actions de la commune dans la société Comba Energies SA.

Concernant l'engagement de CHF 195'000.- auprès de la commune, le secrétaire indique qu'il s'agit d'un compte courant commune/bourgeoisie et que celui-ci évolue au bouclage des comptes en fonction des investissements réalisés par la bourgeoisie et des facturations de la vente d'eau potable pour l'année en cours. En contrepartie, la bourgeoisie dispose d'Avoirs au 31.12.2021 qui s'élèvent à CHF 201'000.-.

Un autre bourgeois souhaite savoir si ce bâtiment est classé dans l'inventaire du patrimoine bâti.

Le Président informe que ce bâtiment est classé 4+, ce qui correspond à un bâtiment d'importance communale. Il n'est pas possible par exemple de réaliser une isolation périphérique.

L'assemblée n'ayant plus de question, le Président demande si les bourgeois sont d'accord de vendre le bâtiment bourgeoisial (ancienne école) et le bâtiment Thérèse Carroz pour le prix de CHF 750'000.- aux conditions proposées par le Conseil bourgeoisial et par un bourgeois, à savoir :

- La bourgeoisie conserve un droit d'usage exclusif, permanent et prioritaire sur un étage du bâtiment
- La bourgeoisie conserve un droit d'usage partagé sur le sous-sol du bâtiment, cave & carnotzet
- Un droit d'emption sera inscrit en faveur de la bourgeoisie

L'assemblée accepte à la majorité des bourgeois présents, 30 avis favorables, 11 avis contraires et 1 abstention de vendre le bâtiment bourgeoisial et la maison Thérèse Carroz aux conditions proposées.

6. Demande d'agrégation à la bourgeoisie & arrêt d'une procédure d'agrégation

A l'unanimité et par applaudissements l'assemblée accorde l'agrégation à la bourgeoisie d'Arbaz à :

- Louka Pisset
- Yasmine Pisset

présents à l'assemblée.

Jean-Michel remercie l'assemblée et leur souhaite la bienvenue au sein de la bourgeoisie.

A l'unanimité l'assemblée accepte la demande d'arrêt de procédure d'agrégation déposée par M. Jacques Beney

7. Divers

Avant de passer la parole à l'assemblée, le Président souhaite apporter quelques informations, notamment :

Triage forestier Liene-Morge

Le rapprochement avec le triage du cône de Thyon suit son cours. Les présidents de 4 communes d'Arbaz, Ayent, Grimisuat et Savièse sont unanimes et les conditions ont été fixées.

Entretien des pâturages boisés

L'arrondissement forestier du Valais central a confirmé que les travaux d'entretien des pâturages boisés débiteront cet automne.

Vente d'eau

Le Contrat de vente d'eau à la commune de Grimisuat a été dénoncé au 31.12.2022, ceci dans le but de les faire participer aux investissements et de leur garantir ainsi l'approvisionnement.

Vignes

Il va rencontrer M. Pierre-Louis BONVIN concernant le renouvellement des parcelles de fendant.

Il informe encore l'assemblée que ce sont Stéphanie & Simon Constantin qui offrent la raclette et passe ensuite la parole à l'assemblée.

Un citoyen souhaite connaître l'histoire et les différences entre la commune et la bourgeoisie. Il a aussi le sentiment que la bourgeoisie est toujours mise en 2^{ème} place, notamment lors des assemblées. Il désire aussi savoir pourquoi il est plus difficile aux bourgeoisies d'emprunter de l'argent.

Le Président rappelle que la base de la bourgeoisie était la défense contre les gens de l'extérieur et la protection des forains. A l'époque le territoire était très utilisé et servait à nourrir les familles. Les communes et les bourgeoisies ont chacune leurs règles spécifiques.

Notre règlement bourgeoisial dicte les règles pour la vente des mayens par exemple et ne permet ainsi pas la vente aux non-bourgeois et par conséquent une surenchère des prix comme dans le vallon de Réchy par exemple.

Quant à l'ordre des assemblées, il s'agit simplement d'un hasard, il n'y a pas de hiérarchie établie.

Concernant les emprunts, ils sont plus difficiles car la bourgeoisie n'a pas de rentrées fiscales.

A la remarque d'un bourgeois qui souhaite que les assemblées ne soient pas prévues toutes en même temps, le président explique que le mois de juin est une période un peu compliquée pour tout le monde.

Un citoyen constate que le triage forestier a marqué de nombreux arbres dans les mayens d'Incron et de Deylon. Il se demande si tous vont être abattus.

Le président précise qu'effectivement des sapins vont être abattus pour favoriser la pousse des mélèzes.

La parole n'étant plus demandée, il clôt cette assemblée à 20h18 en remerciant les bourgeoisies et bourgeois présents pour leur participation et leurs interventions auxquelles il espère avoir pu répondre de manière claire et à satisfaction.

Il invite les personnes qui le désirent à partager un apéritif et une raclette.

Le Président

Le Secrétaire